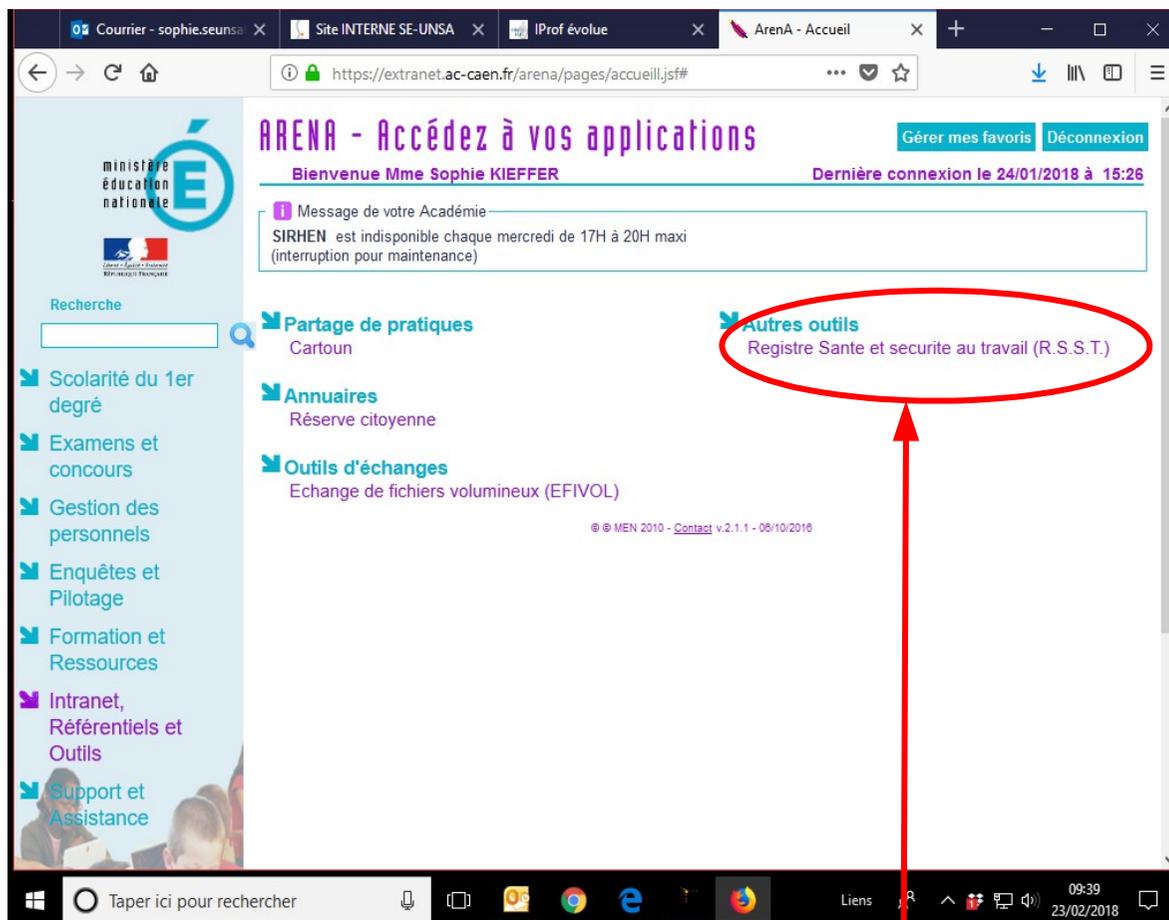


**COMMENT
REPLIT-ON
UNE FICHE
RSST ???**

Pour commencer, il faut aller sur **i-prof**.

Ensuite on clique sur « **intranet, référentiels et outils** », dans le menu de droite.



Là, on clique sur « **Registre Santé et sécurité au travail** », la fameuse RSST...

REGISTRE "SANTE & SECURITE AU TRAVAIL"
- Module Extranet -
>> Etablissement : 0611142K - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE POINT DU JOUR 61000
ALENCON
Utilisateur : MM Sophie Kieffer
Profil : Utilisateur Education Nationale Ldap

Tableau de bord Contact Règlementation Quitter

Filtrer les évènements (Cliquez pour afficher ou pour masquer) **+ Ajouter un évènement** Export PDF

DATE	REF.	EVENEMENT	AUTEUR	ETAT *	AUTEUR DERNI...	DETAIL	MODIFI...	IMPRIM...
3								
0								
0								
0								
1								
0								
2								

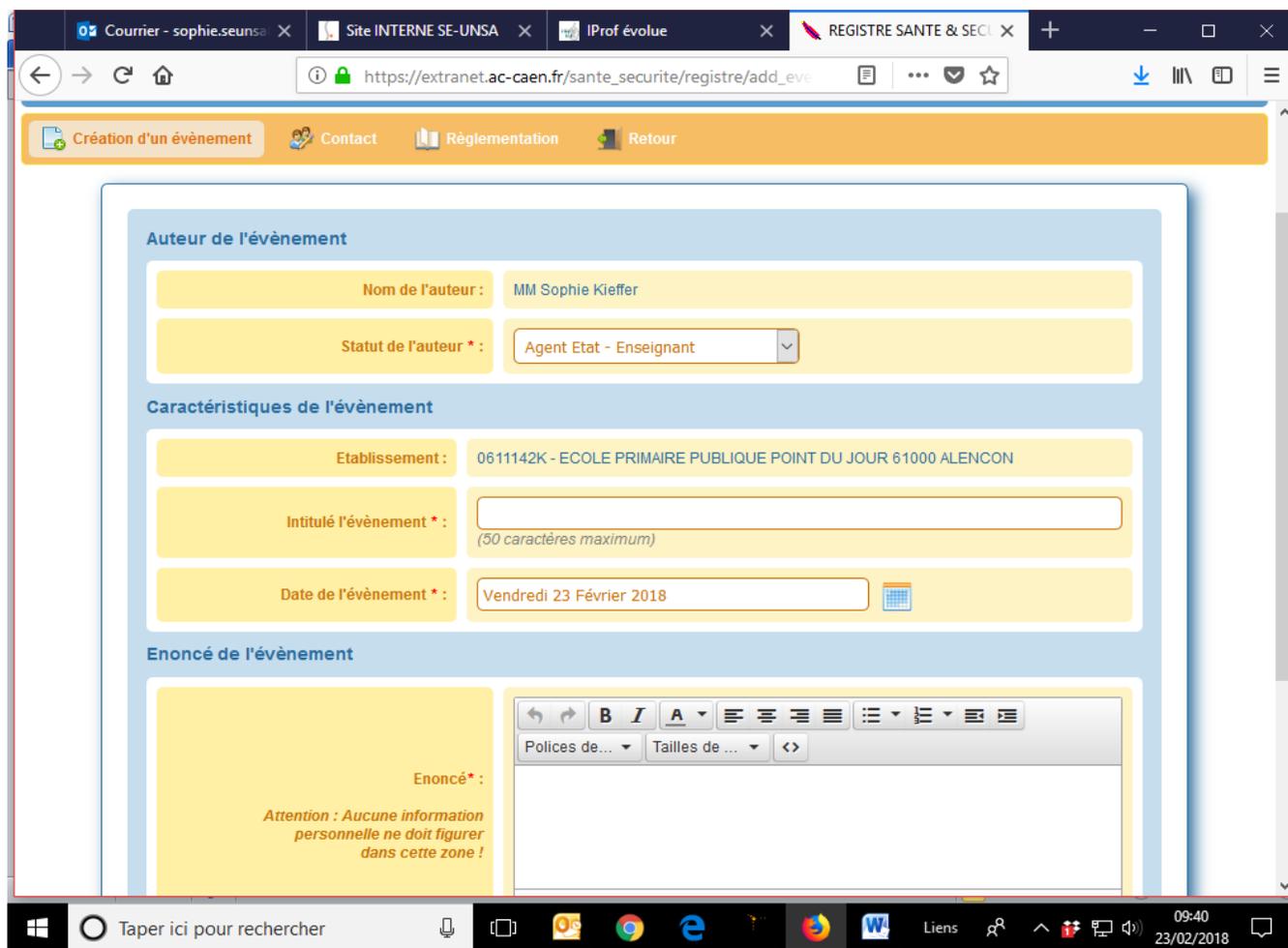
On clique ensuite sur « **+ Ajouter un évènement** »

Utilisation de l'application RSST dématérialisée

INFORMATIONS UTILES A L'UTILISATION DE LA VERSION DEMATERIALISEE DU REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- Ce registre dématérialisé, géré par les services de l'Académie de Caen, permet à chaque personnel, ayant une adresse académique, de saisir toutes les observations ou suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.
- Tout signalement sera lu par le responsable hiérarchique ainsi que par le directeur d'école. Cet outil permet aussi de consulter les suivis des signalements saisis par les personnels ou par les services compétents. Vous recevrez un mél automatique à chaque étape de traitement de votre signalement.
- Ce registre peut être consulté par tous les personnels de l'école, de l'EPLE ou du service concerné mais aussi par l'administration, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, les assistants et conseillers de prévention ainsi que par les représentants des personnels des Comités Hygiène Santé et Conditions de Travail départementaux et académique.
- Lors de la saisie d'un signalement, il est demandé :
 - De ne mentionner aucune information nominative (obligation CNIL). Il pourra vous être demandé de compléter, par un autre moyen, votre signalement.
 - De décrire les faits en relatant l'évènement ou la situation à risque ou susceptible de le devenir afin d'en permettre sa compréhension.
- Une utilisation abusive (dénonciation calomnieuse, diffamation....) pourrait engager la responsabilité de l'auteur de ces propos.
- Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au service juridique de l'Académie de Caen.

On accepte les informations utiles, juste là



Enfin, on raconte ce qui s'est passé, mais attention pas de nom, et on relate les faits réels, sans jugement ni interprétation... et on n'oublie pas d'appeler son syndicat préféré ne serait-ce que pour parler et ne pas rester seul face à un problème !